Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_5-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2025_8_5

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Objet : Circulation et stationnement en centre-ville de Pont-Aven

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 11 Décembre 2025

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Monsieur GLOUANNEC Patrick, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Madame COUSIN Laurence, Monsieur LE ROY Yann, Monsieur COLLE Gaël, Madame DAVID Maryvonne, Madame DANJOU Maryse, Madame STENHOUSE Sophie, Monsieur LE BRUN Jean-Pierre, Madame SICOT Sophie, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves

Pouvoirs :
Madame ROBIN Renée a donné pouvoir à Madame LE BRETON Marie-Pierre
Madame BOCHET Agnès a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Madame MORIN Sonia a donné pouvoir à Monsieur LE ROY Yann
Monsieur LEBRESNE Jean-Claude a donné pouvoir à Madame STENHOUSE Sophie
Monsieur LE BLOAS Jean-Yves a donné pouvoir à Madame DAVID Maryvonne

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ROBIN Renée, Madame BOCHET Agnès, Madame MORIN Sonia, Madame NAOUR Laetitia, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Monsieur LE BLOAS Jean-Yves

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian DAUTEL

Voirie / Finances / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les Codes de justice administrative et de procédure pénale ;
Vu la délibération D_2021_4_4 du Conseil municipal en date du 12 avril 2021 relative au plan de circulation et de stationnement en centre-ville de Pont-Aven ;
Vu la délibération D-2025-1-4 du Conseil municipal du 13 janvier 2025 portant sur la périodicité saisonnière de circulation et de stationnement à Pont-Aven ;
Vu l'avis de la commission mixte « Stationnement, terrasses, poubelles, marchés » du 06 novembre 2025 ;
Vu l'avis des commissions communales « Economie, finances » et « Environnement, cadre de vie » du 08 décembre 2025 ;
Vu l'arrêté des tarifs communaux ;

Arrivée de M. Gaël COLLE, conseiller délégué à la Jeunesse, à 20h20.

Dans le cadre de la poursuite des démarches de structuration et fluidification du stationnement et de la circulation dans le centre-ville ainsi que suite aux échanges en commissions communales, M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, propose d'acter la modification de tarif du stationnement en zone payante dans le centre de Pont-Aven, comme suit :

- Localisation : l'ensemble du quai Botrel,

- Plage horaire : 10h00 _ 19h00,

- Modalités : période du 30 avril au 30 septembre inclus avec une application chaque jour,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20251215-D_2025_8_5-DE

- Tarification : modification à 0,60 € par ½ heure et application du Forfait post-stationnement au-delà de 4 heures de stationnement,

Durée	Tarifs actuels	Proposition de tarifs à compter de l'année 2026
30 min.	0,50 €	0,60 €
1h00	1,00 €	1,20 €
1h30	1,50 €	1,80 €
2h00	2,00 €	2,40 €
2h30	2,50 €	3,00 €
3h00	3,00 €	3,60 €
3h30	3,50 €	4,20 €
4h00	4,00 €	4,80 €
Au-delà : application du Forfait post stationnement (FPS) : 25,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à main levée, par
16 voix pour,
06 voix contre (MM. Sonia MORIN, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE, Jean-Yves LE BLOAS),

- Maintient la division de la commune en zones de stationnement : zone payante, zones « 30 minutes », zones « 2 heures » et zones « gratuites »,

- Maintient la période d'application des modalités de circulation saisonnière et de stationnement payant du 30 avril au 30 septembre inclus,

- Approuve la tarification en zone payante à Pont-Aven selon le tableau ci-dessus à compter de l'année 2026,

- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à prendre tout arrêté, décision et engagement pour la mise en œuvre de la règlementation applicable dans ces zones et pour la circulation à compter de l'année 2026,

- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 16 Contre : 6 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 27/01/2026